

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 3 MAI 1882.

### Rapport de la Commission des Affaires étrangères, sur le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1882.

(Voir les nos 83, V, session 1880-1881, 79 et 142, session 1881-1882, de la  
Chambre des Représentants, et 67, session 1881-1882, du Sénat.)

Présents : M. le baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président, le baron DE LABBEVILLE, DE LHONEUX, le comte THIERRY DE LIMBURG-STIRUM, le baron PYCKE DE PETEGHEM, VAN OCKERHOUT et DE HAUSSY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères ne diffère de celui que vous avez approuvé l'année dernière, que d'une somme de 17,685 francs en augmentation.

Le chapitre I<sup>er</sup> indique une majoration de 6,685 francs, qui provient, pour la plus forte partie, de l'organisation du musée commercial.

Votre Commission croit devoir appeler l'attention de M. le Ministre des Affaires étrangères, sur l'utilité qu'il pourrait y avoir d'ajouter au musée commercial une salle de lecture, où tous les documents qui peuvent intéresser nos industriels : rapports de nos consuls, tarifs des douanes, etc., y seraient réunis.

Le Département des Travaux publics ne pourrait-il pas y annexer aussi le bureau des renseignements, qui se trouve actuellement rue Latérale, et y faire procéder à toutes les adjudications publiques?

Il en résulterait pour nos industriels et négociants, qui se réunissent chaque semaine à Bruxelles, une grande facilité pour se renseigner, ce local étant situé au centre de leurs affaires.

Le chapitre III est majoré d'une somme de 18,000 francs pour le traitement affecté à notre nouveau consulat en Espagne.

Votre Commission ne peut qu'encourager notre Ministre des Affaires étrangères à la création successive de nouveaux postes consulaires, si utiles à notre commerce et à notre industrie.

Au chapitre V, M. le Ministre propose une augmentation de 6,000 francs en faveur du premier drogman de notre légation à Constantinople.

Cette dépense est bien justifiée par l'importance des services rendus depuis 25 ans par notre premier drogman, dont le traitement est encore inférieur à ceux des autres légations.

( 2 )

L'augmentation totale de ces dépenses eût été de 29,685 francs, mais, par suite du rappel de M. le baron d'Anethan à l'activité, le compte a pu être diminué du traitement temporaire de 12,000 francs.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget du département des Affaires étrangères.

*Le Rapporteur,*  
DE HAUSSY.

*Le Président,*  
Baron T'KINT DE ROODENBEKE.